

Les grandes fonctions de l'entreprise

Comptabilité - Synthèse de la fonction comptable

Ce cours vous est proposé par Véronique Pérès, Maitresse de conférences à l'Institut d'Administration des Entreprises, Université Côte d'Azur, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. La comptabilité est un système d'informations (complétez la phrase) :**
 - a. Qui fournit uniquement des informations extra-financières
 - b. Qui fournit uniquement des informations financières
 - c. Qui fournit des informations financières et extra-financières
- 2. La comptabilité est (complétez la phrase) :**
 - a. Obligatoire et éthique mais les normes sont différentes selon les entreprises.
 - b. Obligatoire, éthique et normée
 - c. Obligatoire et normée. L'éthique n'est applicable que pour les acteurs externes à l'entreprise (commissaire aux comptes et expert-comptable).
- 3. Quel est l'élément qui ne traduit pas la dimension opérationnelle de la fonction comptable ?**
 - a. Les prévisions futures et les budgets
 - b. La gestion de la trésorerie au quotidien
 - c. Les états financiers
- 4. Quel est l'élément qui ne traduit pas la dimension stratégique de la fonction comptable ?**
 - a. La saisie quotidienne des opérations comptables
 - b. Les états financiers
 - c. Les registres comptables

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Comptabilité, Véronique Pérès, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.